

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 juillet 2016

OBJET :
Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Mme la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 27 mai 2014 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

- 1.- accordé le 15 juin 2016, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 15 juin 2016, une aide financière de 50 €;

- 2.- accordé le 15 juin 2016, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 15 juin 2016, une aide financière de 207,44 €;

- 3.- accordé le 29 juin 2016, une aide financière de 199,99 € au titre du CORSEC du 29 juin 2016.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 13 juillet 2016.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE